

**PROCÈS-VERBAL DE LA 640^e RÉUNION RÉGULIÈRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
Jeudi 14 avril 2022 à 11 h
Zoom**

Présences

Professeur Gilles Bronchti, président
Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)
Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)
Professeur Georges Abdul-Nour, vice-président aux affaires universitaires (VPAU)
Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)
Professeure Lyne Cloutier, secrétaire
M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absences

Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier
M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

Invité

Professeur Denis Leroux, vice-président aux affaires universitaires (VPAU) entrant

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX640-14-04-2022-00 Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 639^e réunion (24 mars 2022)
4. Affaires découlant
5. Correspondance et information
 1. RAS de mars 2022 ARC : 3 204,80\$ MRQ : 6 987,00\$
6. Rapport des officières et des officiers
7. Comité central de communication
8. Bulletin *L'Œil ouvert*
9. Dégagements – Direction pédagogique
10. Négo 2022
 1. État des travaux
 2. Assemblée générale extraordinaire
11. Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 28 avril 2022
12. Affaires nouvelles
13. Date de la prochaine réunion : 5 mai 2022
14. Clôture de la réunion

CX640-14-04-2022-01 Ouverture de la réunion

Le président souhaite la bienvenue à cette dernière réunion régulière du comité exécutif de l'année 2021-2022. Il souligne la présence du professeur Denis Leroux et le félicite pour son élection au poste de vice-président aux affaires universitaires.

CX640-14-04-2022-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX640-14-04-2022-03 Lecture et adoption du procès-verbal de la 639^e réunion CX639 – 24 mars 2022

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 639^e réunion du comité exécutif tenue le 24 mars 2022.

CX640-14-04-2022-04 Affaires découlant

Le président parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

Le CAU confirme que l'hyperlien menant au site Internet du Syndicat a été modifié par le STI sur le site Personet.

CX640-14-04-2022-05 Correspondance et information

1. RAS de mars 2022

Le président informe que les retenues à la source du mois de mars 2022 ont été payées :

- ARC : 3 204,80 \$
- MRQ : 6 987,00 \$

CX640-14-04-2022-06 Rapport des offièreres et des offièreres

Président

- Le président indique que les membres du Comité de liaison intersyndical des syndicats de professeurs et de professeur.e.s de l'Université du Québec se rencontreront le 21 avril en avant-midi. La VPSC et la VPRT représenteront le SPPUQTR.
- Le président revient sur le dossier de la professeure en sciences comptables poursuivie par deux universités (*cf. PVCX636-17-02-2022-06*). Le recteur refuserait d'intervenir sous prétexte qu'il s'agit d'une demande à caractère privée que cette professeure a entrepris. Un grief est envisagé en vertu de la clause 2.08 de la convention collective obligeant l'UQTR à pendre fait et cause pour la professeure.
- En l'absence du trésorier, le président présente l'état des résultats 2021-2022 au 31 mars 2022.

VPRT et VPAS

- Le VPAS fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.
- Le VPAS indique qu'un département a demandé à avoir des dates d'affichage de postes distinctes de ce que prévoit le processus, mais il devra se conformer à ce que prévoit la convention collective et la lettre d'entente.
- Le VPAS informe ses collègues que le doyen de la gestion académique des affaires professorales, à titre d'administrateur délégué d'un

département, a invité l'assemblée départementale à refuser l'adoption d'une politique interne qu'elle voulait se donner.

- Le VPAS indique que plusieurs départements pourraient se retrouver sans directions et que des chargés de cours pourraient se voir attribuer la fonction d'administration déléguée.
- La VPRT rappelle l'article 10.11 de la convention collective concernant l'approbation de la tâche des professeur.e.s. Les formulaires doivent être disponibles en tout temps, ce qui n'est pas le cas. Les doyens des études et de la gestion académique des affaires professorales ont demandé à la VPRT d'interpeller le STI. La VPRT indique qu'elle s'adressera plutôt au vice-recteur à l'administration et aux finances. Le dépôt d'un grief est envisagé.
- La VPRT indique que l'administration de l'UQTR a demandé à ce que les demandes de perfectionnement et de sabbatiques soient déposés le 15 septembre, plutôt qu'au 15 octobre comme le prévoit la convention collective (art. 14.13) et de retirer l'ordonnancement des listes. La VPRT indique que le personnel professionnel du décanat de la gestion académique des affaires professorales peine à la tâche. Après discussion, les membres du comité exécutif sont d'avis que la demande de modification de date ne change en rien la mécanique administrative et que les assemblées départementales doivent demeurer responsable de l'ordonnancement.
- La VPRT informe ses collègues que la convention collective prévoit (art. 22.12) une augmentation salariale pour 2020, 2021 et 2022 de 1,75 % garanti ou, si la Politique salariale du gouvernement prévoit un pourcentage d'augmentation des échelles salariales supérieur, les échelles de traitement en vigueur sont augmentées de ce pourcentage. La VPRT indique que la Politique salariale du gouvernement pour ces trois années est de 2%. La VPRT interpellera l'administration, puis informera les délégué.e.s du conseil syndical.

La secrétaire se retire de la réunion.

- La VPRT fait le point sur la situation au Département des sciences infirmières. Des griefs ont été déposés au sujet des cours atypiques et du temps à consacrer à la préparation d'une enquête par l'administration de l'UQTR.

Le VPAS se retire de la réunion pour le point suivant.

- La VPRT fait le point au sujet du professeur suspendu pour fin d'enquête. Un grief sera déposé.
- La VPRT indique que la direction de l'École de gestion demande à avoir un.e adjoint.e. L'administration de l'UQTR lui a octroyé un poste de professionnel. La VPRT indique que l'École doit en faire la demande à l'administration pour ce poste d'adjoint.e. Une lettre d'entente devra être signée, car ce poste d'adjoint ne figure pas dans la convention collective.

La secrétaire rejoint la réunion.

- La VPRT revient sur les demandes du Syndicat des chargé.e.s de cours concernant les comités de programme au 1^{er} cycle. Ce syndicat demande qu'il y ait un chargé de cours d'ajouté aux comités comptant plus de 10 membres, passant de 2 à 3. La VPRT est d'avis que l'enjeu mérite que le conseil syndical et l'assemblée générale soient consultés avant de poursuivre dans ce dossier. Dans un premier temps, le conseil syndical serait amené à se positionner sur la demande d'ajouter un.e chargé.e de cours, et dans un second temps, d'inclure le principe d'un quorum de professeur.e.s de présent.e.s pour que la réunion du comité de programme puisse se tenir.
- La VPRT présente le projet de loi 32 sur la liberté académique dans le milieu universitaire déposé par la ministre de l'Enseignement supérieur Danielle McCann. La VPRT indique que le conseil fédéral de la FQPPU se penchera sur ce projet de loi les 21 et 22 avril. Les membres du comité exécutif sont d'avis qu'il faut réfléchir sur la portée de cette loi, si adoptée sans modifications, sur les droits des professeur.e.s et de l'administration. La convention collective du SPPUQTR contient une clause garantissant la liberté politique et de non-discrimination (art. 5).

VPAU

- Le VPAU félicite le professeur Denis Leroux qui lui succédera. Le VPAU assurera une transition dès le début du mois de mai.
- Le VPAU revient sur la rencontre préparatoire à la commission des études du 12 avril. Le projet de changement d'appellation de la commission des études par l'ajout « et de la recherche » a retenu l'attention des membres de cette instance. Le VPAU indique qu'il s'agit, pour le moment, que d'une modification du nom, mais qu'une modification de la composition et du mandat pourrait être éventuellement un enjeu. Le VPAU a aussi rappelé aux membres de la commission des études que le projet pilote de la fusion des sous-commissions des études de 1^{er} cycle et des cycles supérieurs en une seule sous-commission des études arrivait à terme. Selon les procès-verbaux, une seule réunion de cette sous-commission fusionnée s'est tenue dans la dernière année. L'atteinte du quorum et le partage des responsabilités seraient aussi des écueils au projet de fusion.
- Le VPAU a participé au comité d'embauche des professeur.e.s 2022-2023. Sur les 27 postes affichés, 24 postes ont reçu des candidatures. Il y aura 3 ouvertures de postes lors d'une 2^e vague, en respect de la lettre d'entente.

VPSC

- La VPSC indique que les trames narratives des capsules vidéos portant sur les conditions de travail et la structure du Syndicat ont été enregistrées le 29 mars. La VPSC a prêté sa voix pour une capsule, ainsi que la professeure Lyne Douville. Le montage des capsules est en court et elles pourront être dévoilées durant les mois de mai et juin.
- La VPSC mentionne qu'une version préliminaire du diaporama de photo soulignant le 50^e du Syndicat est entre ses mains. Ce diaporama sera diffusé lors du dîner du 50^e le 26 mai.
- La VPSC rappelle la tenue d'une conférence organisée par le comité des services à la collectivité pour le 27 avril sur les relations médiatiques.

- La VPSC demande l'autorisation de ses collègues pour procéder à l'achat d'un disque dur de bureau (externe) pour le Syndicat afin de conserver l'entièrement du matériel audio et visuel récolté et produit dans le cadre du 50^e du Syndicat.

Sur une proposition dûment appuyée, le comité exécutif autorise l'achat d'un disque dur de bureau (externe) de 1 To pour une valeur maximale de 200 \$ avant les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

Secrétaire

- La secrétaire indique avoir reçu deux candidatures, dûment appuyée, pour le poste de secrétaire au comité exécutif. En respect des Statuts du Syndicat, l'élection aura lieu à la prochaine réunion du conseil syndical (28 avril). Les deux professeur.e.s seront invité.e.s à tour de rôle à se présenter et à échanger avec les délégué.e.s avant la tenue d'un vote secret. Le résultat du vote sera communiqué aux candidat.e.s par la suite.
- La secrétaire propose que le comité exécutif rédige un texte à faire paraître sur la page Facebook « Profs de tout cœur » pour rappeler aux membres que cette page n'est pas un outil de communication du Syndicat.

Trésorier

- En l'absence du trésorier, le conseiller aux affaires universitaires présente le relevé des décaissements (VP304 à VP317) par dépôts directs effectués entre le 1^{er} et le 31 mars 2022. Après lecture, les membres du comité exécutif constatent que le tout est conforme.

CX640-14-04-2022-07 Comité central de communication

La secrétaire indique que le ou la secrétaire à être élu.e par le conseil syndical aura à poursuivre les travaux du comité central de communication. Dans l'éventualité où l'intérêt n'y est pas, elle invite les autres membres du comité exécutif à prendre le relais. La secrétaire assure qu'après la fin de son mandat au Syndicat, elle pourra accompagner l'officier ou l'officière qui reprendra la responsabilité de ce comité.

CX640-14-04-2022-08 Bulletin *L'Œil ouvert*

La secrétaire mentionne que le prochain numéro du bulletin *L'Œil ouvert* doit paraître au début du mois de mai selon le calendrier convenu. Elle rappelle que ce numéro est habituellement consacré au bilan annuel du comité exécutif. Puisque ce bilan est présenté à l'assemblée générale, elle propose de repousser la production de ce numéro au mois de juin afin d'y présenter les grandes orientations pour le renouvellement de la convention collective. La secrétaire indique qu'elle pourra superviser et accompagner le ou la prochaine secrétaire dans la réalisation de ce bulletin malgré la fin de son mandat au 30 avril.

CX640-14-04-2022-09 Dégagements – Direction pédagogique

Le VPAS présente une résolution d'une assemblée départementale demandant l'ajout d'un dégagement pour une direction pédagogique. Le VPAU assure que les discussions au sujet des dégagements pour les directions pédagogiques sont en court et que les doyens des études et de la gestion académique des affaires

professorales, MM. Adel Dahmane et Vincent Cantin, doivent présenter au comité de régie de l'Université le scénario discuté. Le département sera invité à s'adresser au DGAAP pour accentuer la pression.

CX640-14-04-2022-10 Négo 2022

1. État des travaux

Le CAU indique que les deux rencontres thématiques portant sur l'équité dans la tâche se sont tenues les 11 et 13 avril. Un total de 40 professeur.e.s ont pris part à ces rencontres.

La VPRT indique que le sondage sur les conditions de travail est en écriture et qu'une première version sera disponible sous peu.

Le CAU mentionne qu'il colligera l'ensemble des informations issues de la tournée départementale, des sondages et des rencontres thématiques pour en produire un résumé afin que le comité exécutif puisse identifier les grandes orientations à donner aux CRT.

La VPRT souligne qu'elle souhaite suivre une formation du Barreau du Québec, offerte par un organisme accrédité, sur la négociation. Après discussion, les membres du comité exécutif autorisent la VPRT, et les membres du CRT qui le souhaitent, à suivre cette formation. Les frais encourus seront remboursés par le Syndicat.

2. Assemblée générale extraordinaire

Le CAU rappelle que les grandes orientations pour les sujets à traiter à la prochaine négociation de la convention collective doivent faire l'objet d'une présentation et d'une adoption par le conseil syndical, puis par les membres du syndicat.

Considérant le calendrier syndical, il est convenu que le comité exécutif présentera à la réunion du 26 mai les orientations aux délégué.e.s, puis le conseil syndical convoquera une assemblée générale extraordinaire pour le 9 juin.

Le 16 juin, le comité exécutif tiendra une journée d'étude pour établir les bases du cahier de demande.

CX640-14-04-2022-11 Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 28 avril 2022

La secrétaire présente le projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 28 avril 2022.

1. Ouverture de la réunion
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Rapport du comité des relations de travail
5. Mieux connaître sa convention collective – Liberté académique
6. Élection au comité exécutif - Secrétaire
7. Comité de programme de 1^{er} cycle
8. Prix de l'engagement syndical 2022

9. Négo 2022 – État des travaux
10. Tribune des délégué.e.s
11. Lecture et adoption du procès-verbal de la 347^e réunion
12. Information et dépôt de documents
 1. Agenda syndical de mai 2022
 2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (637 à 639)
13. Affaires nouvelles
14. Date de la prochaine rencontre : 26 mai 2022
15. Clôture de la réunion

CX640-14-04-2022-12 Affaires nouvelles

Le président tient à remercier ses camarades Georges Abdul-Nour et Lyne Cloutier pour leur travail, leur engagement syndical et leur apport pour la reconnaissance et la défense des droits des professeur.e.s.

CX640-14-04-2022-13 Date de la prochaine réunion

Le président rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 5 mai 2022 à 11h.

CX640-14-04-2022-14 Clôture de la réunion

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 59.

Gilles Bronchti
Président

François Landry
Secrétaire de la rencontre